

COMPTE RENDU (ACTUALISÉ) VISITES DE VILLAGES #1

Le POMMAIN – 19/06/2015



1- Bout de Bois

Problématiques soulevées (en présence de J. Belliot, du CD 44) :

- L'entretien (ou le manque d'entretien) du site, avec des hauteurs de végétation trop importantes sur l'ensemble du site, des détritiques (verre notamment).
- Passage des véhicules (voitures, camping cars...) qui entraînent des nuisances pour les promeneurs.
- Persistance de véhicules passant sur le halage
- Plus du tout de poubelles sur le site
- Plus de bornes à eau pour les plaisanciers

Réponses apportées :

Sur l'**entretien du site**, M. Belliot a commencé par présenter les excuses du Conseil Général après une année transitoire difficile. Depuis la dissolution du SIVU de Bout de Bois, ordonnée par le Préfet, il a fallu revoir à qui appartenaient les différents espaces (CG, Saffré et Héric pour une partie de l'autre côté de la RD), puis se mettre d'accord pour la répartition (qui fait quoi ?). Ensuite, des délais à respecter pour l'attribution du marché d'entretien pour le compte du Conseil Général / maintenant Conseil Départemental (finalement à une entreprise d'insertion) ont retardé l'intervention attendue.

Un plan de gestion est désormais en place et sera appliqué, avec trois zones (espaces d'ornement, d'accompagnement ou semi-naturels) : certains espaces seront tondu huit à dix fois par an, d'avril à octobre, d'autres quatre à cinq, d'autres fauchés une seule fois. Cela a été réalisé fin juin pour la partie annuelle.

M. Belliot demande un peu de patience et reviendra vers les riverains pour faire le point sur ce nouveau mode de gestion, une fois les choses bien en place.

Les questions d'investissement et de remplacement du matériel seront abordées en fin d'année entre les différents interlocuteurs (remise en état des chemins, tables, bancs, jeux). Une signalétique complète sera aussi mise en place l'an prochain.

Mise en place d'un blocage pour les camping-cars ?

Mise en place d'une barrière forestière ou d'un portique pour empêcher le passage? La question a déjà été évoquée au Conseil Municipal, mais les élus n'ont pour l'instant pas décidé l'interdiction. Il est vrai qu'il n'y a pas de points de vidange ni de poubelles. L'information à ce sujet (ordures) va être installée prochainement. Les campings cars de passage ne sont sans doute pas à l'origine des dépôts sauvages constatés sur le secteur. Toutes ces questions peuvent être posées de nouveau si cela constitue un problème.

La question des véhicules passant sur le halage : il faut le signaler. L'information a déjà été remontée. Les services du CD peuvent verbaliser et s'efforceront au quotidien d'empêcher ce genre de pratiques.

La remise en place de poubelles n'est pas envisagée. Il faut changer les habitudes : avant, on apprenait aux enfants à jeter à la poubelle, il nous faut tous apprendre à repartir avec nos déchets. Le problème des poubelles dans les lieux isolés est qu'au lieu de limiter les détritiques, cela multiplie les volumes de dépôts sauvages en tout genre. Les employés municipaux passent quatre heures par semaine sur le site pour le nettoyage (ramassage et nettoyage, dont w-c). Pour être passés à plusieurs reprises en juin (notamment opération « nettoyons la nature »), le site n'est globalement pas dans un état si terrible qu'on l'a entendu.

Des toilettes (chimiques) ont été installées, financées et mises en service par la mairie, ainsi qu'un point d'eau

Des panneaux rappelant l'**interdiction de la baignade** (aux risques et périls des contrevenants !) ont été remis en place. Si la baignade était autorisée, il faudrait des analyses bactériologiques positives, ce qui n'est pas acquis, et la présence d'un surveillant pour la baignade.

2- ADSL

Problématiques soulevées :

- **Problématique du débit ADSL très insuffisant** (le Pommain est situé à 4,9Km du répartiteur)
- Lignes électriques et téléphoniques trop basses
- Problèmes également avec les antennes relais mobiles

Réponses apportées :

- **Mise en place d'un relais**, a priori en cours, entre le répartiteur existant et le village afin d'améliorer le débit.

- Discussion en cours de la Mairie avec le Conseil Départemental : celui-ci est conscient des « zones blanches » et a annoncé qu'il restait une enveloppe pour corriger les manques. Héric et Bout de Bois devraient en être bénéficiaires.
- Travaux à envisager sur les lignes du village ? L'enfouissement des réseaux n'est pas d'actualité. Mais à l'occasion d'interventions à venir sur d'autres secteurs de la commune, nous aborderons le sujet de la hauteur des lignes au Pommain avec ERDF et France Telecom.
- **Recherche d'informations** concernant les antennes mobiles pour les réseaux du téléphone.

3- Sécurité routière

Problématiques soulevées :

- Les voitures qui passent dans le village roulent trop vite, mais a priori ce n'est pas majoritairement le fait des habitants du Pommain.
- Les riverains se font klaxonner quand ils roulent trop lentement !
- Soucis et risques pour sortir du village vers la route départementale en raison de la vitesse des véhicules qui passent sur cet axe
- Vitesse excessive des transports scolaires
- Vitesse excessive au carrefour d'entrée du village, systématiquement coupé par les voitures

Réponses apportées :

- Si les habitants disent respecter la limitation de vitesse, c'est une prise de conscience individuelle qui permet surtout à tous de lever le pied (**civisme ou rappel à l'ordre** s'il s'agit d'un voisin, d'une connaissance)
- Mise en place d'un **cinémomètre** (c'est chose faite depuis le mardi 7 juillet, pour une 1^{ère} période)
- Demande aux services du CD d'effectuer des **mesures de vitesse sur la RD**, voire à la gendarmerie.
- Mise en place d'un **dispositif pour limiter la vitesse** ? Suite aux relevés, réflexion sur la mise en place de ralentisseurs dans le village. 3 possibilités existent (chicanes, bandes rugueuses ou coussins Berlinois). Certains de ces dispositifs, comme cela a été rappelé, peuvent engendrer des nuisances pour les riverains. L'implantation doit être concertée si cela s'impose.
- Limiter la départementale à 50Km/h au niveau du village, voir avec le CD.
- **Revoir la signalétique** du village (sens unique de circulation ?)
- **Aménager le carrefour d'entrée** (c'est prévu, avec un nouveau marquage au sol et éventuellement des plots pour recréer l'angle droit du virage)
- Le Syndicat des transports scolaires sera alerté sur la vitesse excessive de certains cars.

4- Transports Scolaires & circulation des piétons

Problématiques soulevées :

- Passage sur le pont compliqué pour les enfants (situation du pont sur la voie départementale, vitesse des véhicules, absence d'éclairage)
- Passages des enfants par la cale donc inondé l'hiver et pas d'éclairage
- Aubette de car déplacée (Pommain milieu) : l'aubette ne gênait qu'une personne et l'arrêt de bus n'était même plus matérialisé pour le chauffeur, qui ne savait pas où s'arrêter
- Le car ne veut pas s'arrêter aux extrémités du village (1 enfant)
- L'Aubette du bout du village ne sert à rien (manque de cohérence sur leur implantation à ce jour)

Réponses apportées :

- Il existe pour rappel **5 arrêts de car au Pommain** ; 3 sur la route qui traverse le village, un sur la RD, un plus haut que le village. Les points d'arrêt ne peuvent pas changer tous les ans. Ils sont activés ou non en fonction de la présence d'enfants concernés ou pas.
- **Réponse par rapport à la réglementation** : porte à porte pour les primaires, regroupements pour les collégiens. Pas d'arrêt spécifique à une maison.
- Création de passages sur le pont : **Ajout d'une passerelle** supplémentaire le long du pont ? Possible mais très onéreux sans doute. Ou **création d'une chicane** pour une circulation alternée (accès à un véhicule à la fois), avec une voie piétonne pour les enfants sécurisée le long de ce rétrécissement ? Voir avec le CD44.
- **Meilleure communication** à avoir sur les changements d'organisation
- Possibilité à creuser d'un marquage lumineux au sol (réfléchissant ou solaire) dans le village pour la visibilité des enfants lorsqu'ils marchent pour récupérer le bus le matin et inversement le soir ?
- **Il est impératif de porter les gilets jaunes**, seuls permettant de nuit d'être vus et de faire ralentir les véhicules

5- Nouvelle(s) maison(s) en construction au Pommain

Questions soulevées :

- Pas eu de communication vers les habitants du village. Pourquoi n'a-t-on pas consulté le voisin ?
- Plus de visibilité sur la route (maison trop avancée sur la route).
- La mairie peut-elle imposer une orientation pour les maisons ?
- Pourquoi la maison n'est pas construite plus loin sur le terrain ?
- Interrogations sur la règle d'espacement entre 2 maisons
- Certains habitants souhaitent limiter les constructions dans le village

Réponses apportées :

- Nous n'avons aucun droit sur le « goût » donné aux maisons, tant qu'elles respectent les règles d'urbanisme.
- La DDTM (service instructeur des permis de construire) a accordé la rénovation donc **rien ne l'empêchait** (emplacement) sur le papier.
- **Rappel règlement PLU** : coefficient d'emprise au sol de 0,15 dans les villages par rapport à la surface. Pas possible de construire plus loin que 30 mètres en partant de la route donc le constructeur a dû s'organiser en fonction et tout « coller » au ras de la route.
- **Les propriétaires ne sont pas tenus d'informer** ou de solliciter l'avis des voisins, qui doivent prendre connaissance de l'affichage réglementaire et peuvent faire remonter des irrégularités.
- **La « rénovation » s'est transformée en démolition et reconstruction de neuf** donc les règles changent : la maison doit être à au moins 5 mètres de la limite de propriété
- Des garages à voitures sont prévus sur le terrain normalement ce qui veut dire qu'elles ne stationneront pas sur le bord de la route.
- **L'intervalle entre 2 maisons doit être de 3 mètres**, pour le cas de cette maison la règle est respectée.
- La mairie avait proposé un délai pour un permis modificatif respectant le recul imposé par le PLU (5 mètres de retrait par rapport à la voie). Sans réponse appropriée à cette demande, le 29 juin à 18h, Mme le Maire est allée effectuer un PV, transmis au parquet le lendemain. La procédure est désormais devant la justice, en raison du non respect des règles d'urbanisme. Un arrêté interruptif de travaux va être appliqué en suivant la réglementation. La procédure peut ensuite prendre des mois, durant lesquels le chantier sera bloqué.

6- Eclairage Public

Problématiques soulevées :

- Manque d'éclairage dans le village (cf. transports scolaires), pas d'éclairage public

Réponses apportées :

- La tendance est plutôt à **la réduction des éclairages publics** qu'à leur développement systématique...
- Si on commence à équiper un village, il faudra fournir le service pour tous, mais **au vu des coûts financiers** (choix en fonction du prix et du service rendu), est-ce utile et raisonnable ? Il n'existe pas de réseau collectif dans les villages sur lequel se raccorder. Les impôts grimperaient en flèche si on optait pour cette option...
- Eclairage au sol par lampes solaires ?
- Eclairage solaire dans les aubettes de bus ?
- Mise en place d'éclairage de ce type simplement à l'entrée et à la sortie du village ?

7- Points Tri sélectif

Problématiques soulevées :

- Manque un point Tri dans le village
- Rappel des dégradations et dépôts sauvages dans les points existants

Réponses apportées :

- **Il existe un point tri pour le secteur** à la Jossais.
- Difficile d'en mettre partout, et **pas souhaitable du tout dans les lieux isolés**. La CCRN a enlevé quasiment tous les points reculés qui devenaient de fait des dépôts sauvages.
- Besoin d'un espace public accessible pour les camions, mais un point peut être bruyant quand il est implanté trop près d'une maison
- La CCRN et la commune font hélas **régulièrement le tour des points** pour enlever les dépôts.

8- Qualité de l'eau

Problématiques soulevées :

L'eau est très calcaire

- 30Kg de calcaire constatés dans un chauffe eau qui avait 7 ans
- Changement de robinets au bout de 9 ans car pourris par le calcaire

Réponses apportées :

- L'eau du Pommain est la même que celle du reste de la commune. A noter que nous puisons l'eau dans un bassin calcaire, donc l'eau est **naturellement entartrante**, mais est traitée à l'usine de production pour en réduire la teneur à la sortie en parvenant à un Ph d'équilibre.
- Les services de la SAUR contactés précisent **qu'ils corrigent effectivement le phénomène** mais ne pourront le supprimer (spécificité et problème de l'eau de Saffré). Pas de problème pour l'eau froide, mais **le fait de chauffer l'eau engendre des dépôts de calcaire**. C'est un inconvénient, mais l'avantage est que les conduites d'eau ou les ballons ne sont pas attaqués et percés par une eau plus agressive, comme c'est le cas dans certaines parties de la Bretagne par exemple.
- La visite de l'usine de production, le 30 mai dernier, aurait pu être intéressante pour les personnes sceptiques ou curieuses sur le sujet de la production d'eau.

9- Assainissement

Problématiques soulevées :

- Rumeur de l'arrivée du tout à l'égout dans le village
- Problème sur un fossé du village qui passe chez un propriétaire, ou toutes les eaux usées du village passent : le propriétaire est obligé de l'entretenir lui-même (ronces et anti-rat)

Réponses apportées :

- Le secteur de la Bouzenaie est pour le moment à l'étude, donc **les rumeurs par rapport au Pommain ne sont pas un projet réaliste de la commune**.
- Il n'est pas question d'un raccordement du village du Pommain au tout à l'égout, ni de la construction d'une station d'épuration pour ce village (qui serait à la charge des usagers comme c'est toujours le cas, car ce sont les foyers raccordés qui financent le service d'assainissement collectif !)
- Quand on calcule les coûts d'amortissement d'un assainissement collectif (études/réalisation des travaux), si on dépasse 6800€ de frais d'installation par habitation concernée, il vaut mieux faire un assainissement individuel.
- Pour la problématique du fossé, nous regarderons ce dossier avec le propriétaire du terrain et verrons quelle solution trouver.

A noter : La SAUR passe l'année prochaine pour contrôler l'assainissement.

10- Divers

Les brûlis

Rappel qu'ils sont **interdits**, et absolument pas raisonnables vu la météo.
Seuls les agriculteurs peuvent continuer à brûler car ils ont une dérogation.

Les horaires de tonte

A ce jour pas d'arrêté encadrant le respect des heures/jours de tonte.
Réflexion sur la mise en place d'un arrêté et rappel dans Saffré Infos en attendant.

Taille des haies par la commune

Problématiques soulevées :

Après la coupe des haies le long de l'étang de bout de bois ou sur le bord des routes, les branches restent des mois dans les fossés, les ronces crèvent les vélos.

Réponses apportées :

Lors de la taille et du fauchage, **le passage sur l'intégralité de la commune se fait en 2 temps** = coupe puis broyage. Il peut effectivement s'écouler du temps entre les 2, mais plutôt trois semaines que des mois. La fauche raisonnée, en vigueur partout désormais, nous oblige à changer notre regard et nos exigences. Les bords de route et fossés n'ont pas vocation à être tondu comme s'il s'agissait du gazon qui entoure les maisons.